

Conseil du 14^{ème} arrondissement
Séance du 10 septembre 2018

Vœu du groupe écologiste
Relatif à l’affichage publicitaire dans les réseaux de transports parisiens

Considérant que la publicité est un des vecteurs d’un modèle économique consumériste responsable de la destruction de notre planète, et la nécessité de la supprimer progressivement de l’espace public ;

Considérant le fait qu’une large partie de l’espace public à Paris échappe à la régulation du règlement local de publicité, notamment les couloirs de métro et des gares RER, utilisés par des millions de voyageurs chaque jour, qui dépendent directement de la RATP qui y applique son propre règlement,

Considérant que les polémiques sont fréquentes sur les décisions prises par la société Médiatransports, en charge de l’exploitation des dispositifs publicitaires présents dans les transports collectifs de l’Île-de-France (Bus, Métro, RER et Transilien), que ce soit sur le déploiement de nouveau matériel ou le choix du contenu des publicités affichées ;

Considérant le fait que le Conseil de Paris s’est déjà prononcé à plusieurs reprises sur la nécessité de réguler la publicité, y compris hors de ses domaines de compétences, en demandant l’interdiction des campagnes sexistes ou prônant la « malbouffe » ;

Considérant que le contrat liant la RATP à la société Médiatransports exclut à l’heure actuelle deux types de publicités : celles à caractère religieux et celles à caractère politique.

Considérant la dernière campagne de publicité de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), les décrivant comme « les premiers écologistes de France », et que ce slogan a suscité à la fois une indignation populaire et un avis critique de l’Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), incitant Médiatransports à ajouter un point d’interrogation à ce slogan qui n’en change néanmoins pas réellement le sens ;

Considérant que ce type de message, outre le fait qu’il peut être considéré comme à caractère politique, est une publicité mensongère eu égard aux dizaines d’espèces animales protégées encore aujourd’hui chassées par les chasseurs, et à la souffrance animale que ces pratiques occasionnent ;

Considérant la nécessité de renforcer le contrôle des messages publicitaires en impliquant l’ensemble des parties prenantes, acteurs publics comme privés ;

Le Conseil du 14^{ème} arrondissement demande à la Maire de Paris :

- **De demander solennellement l’interdiction de cette campagne publicitaire à Mediatransports et à la RATP**
- **De proposer la mise en place d’une commission chargée de délivrer les autorisations de publicité dans les espaces publics des réseaux de transports franciliens, qui pourrait être composée des partenaires publics (Etat, RATP, SNCF, ARPP) et privés (sociétés publicitaires) concernés.**